

POUR LES FUNÉRAILLES D'UN PROCHE

Pour les funérailles de _____

De la part de M. / M^{me} _____

Nous donnons _____ € (suggestion de montant: entre 220 et 360 €)

Pour la paroisse de _____

(chèque à libeller à l'ordre de la paroisse qui a assuré la préparation des funérailles)

Vous pouvez déposer votre don, accompagné de ce bulletin, directement à votre paroisse.

POUR SOUTENIR LA MISSION DE L'ÉGLISE DANS LE DIOCÈSE

Nous donnons au Denier de l'Église :

- en ligne sur www.donnons-arras.catholique.fr
- par chèque :

25 € 50 € 100 €

autre montant : _____ €

(chèque à libeller à l'ordre de l'Association Diocésaine d'Arras)

Vous pouvez déposer votre don, accompagné de ce bulletin, à votre paroisse ou l'envoyer à :
Association Diocésaine d'Arras

103 rue d'Amiens - CS61016 - 62008 ARRAS Cedex

Nous désirons recevoir notre reçu fiscal par e-mail pour notre don au Denier.

E-mail : _____

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association pour la gestion des donateurs. Elles sont conservées pendant la durée légale et sont destinées au service de l'économat diocésain. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier. L'Association diocésaine d'Arras s'engage à ne pas louer ni échanger ses adresses, qui restent confidentielles.



TÉMOIGNAGE

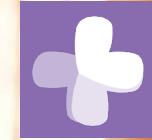
Catherine s'est tournée vers l'Église lors du décès de son mari :



Lorsque mon époux est décédé, je me suis retrouvée profondément désemparée et seule. C'est alors que j'ai trouvé en l'Église le soutien et le réconfort nécessaire pour traverser cette épreuve. Les prêtres et l'équipe pastorale de ma paroisse ont été d'une grande aide. Ils m'ont écoutée, m'ont accompagnée dans les préparatifs des funérailles et m'ont permis d'exprimer ma douleur. Leur présence a été un véritable soutien émotionnel et spirituel, me permettant de traverser cette période difficile avec plus de sérénité.

J'ai fait un don de 200 € à la paroisse pour exprimer ma gratitude envers tous ceux qui ont été présents durant cette période. J'ai aussi décidé de donner 120 € au Denier pour permettre à l'Église de remplir sa mission. ➤

Conception : Alteanade • Photos : lev dolgachov / Marko ChasingMagic / peopleimage.com / AdobeStock



POUR LES FUNÉRAILLES D'UN PROCHE

**L'ÉGLISE SOLICITE NOTRE
PARTICIPATION FINANCIÈRE :
POURQUOI ?**



**DIOÇÈSE
d'Arras**
ASSOCIATION DIOCÉSAINE D'ARRAS
103 rue d'Amiens
CS61016
62008 ARRAS Cedex
www.arras.catholique.fr



VOTRE PARTICIPATION AUX FUNÉRAILLES D'UN PROCHE : LE CASUEL

La présence de l'Église lors de la perte d'un proche permet de trouver réconfort et soutien spirituel dans un moment difficile. Elle offre un cadre pour la préparation et la célébration des funérailles, accompagnant ainsi les familles dans leur deuil avec respect et compassion.

Pourquoi faire un don ? (appelé casuel)

Les frais des funérailles couvrent plusieurs aspects, dont :

- ➊ **La préparation spirituelle et matérielle des funérailles :** réunions avec le prêtre ou les équipes laïques, impression de documents (livrets, supports pédagogiques..).
- ➋ **Les frais de la cérémonie :** fleurissement, sonorisation, éclairage, nettoyage, chauffage...
- ➌ **Le soutien continu de l'Église et de la communauté chrétienne,** qui vous accompagnent tout au long de la vie.

Combien donner ?

Dans notre diocèse, le montant de l'offrande faite à l'occasion des funérailles est fixé, à titre indicatif, entre 220 et 360 €*.

Quel que soit le montant de votre offrande, soyez-en vivement remercié(e).

Comment faire un don ?

Vous pouvez faire un don en remplissant et retournant le bon de soutien ou directement en ligne.



*Décret épiscopal du 14/10/2025 fixant le montant des offrandes à l'occasion de l'administration des sacrements et sacramentaux.



VOTRE GÉNÉROSITÉ TOUTE L'ANNÉE : LE DENIER

L'Église est présente à vos côtés, grâce à l'engagement de nombreux prêtres, laïcs et bénévoles. Ces personnes dévouées vous accompagnent aujourd'hui, et continueront d'être disponibles à chaque étape importante de votre vie :

- ➊ **Le baptême,** pour entrer dans la vie chrétienne.
- ➋ **Le catéchisme,** pour accompagner les baptisés.
- ➌ **Le mariage,** pour vivre l'engagement chrétien dans le couple.
- ➍ **Le soutien aux malades,** pour apporter réconfort et prière.

Cette présence continue de l'Église repose sur l'engagement et la générosité des membres de notre communauté.

Chaque don, même le plus modeste, est un geste précieux. En contribuant, vous participez directement à la mission de l'Église, qui soutient les familles quotidiennement.

Le saviez-vous ?

Si vous êtes imposable, votre don au Denier de l'Église est déductible de vos impôts, à hauteur de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

COMMENT SONT UTILISÉS VOS DONS POUR L'ÉGLISE ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'Église ne bénéficie d'aucune aide publique ou de subvention. En effet, sa seule ressource provient des dons des fidèles. Votre générosité est donc essentielle pour permettre à l'Église de remplir sa mission, d'accompagner les familles et de soutenir toutes les activités pastorales.

- ➊ **La participation pour les funérailles d'un proche** permet de financer le fonctionnement de la paroisse :



Chauffage



Mobilier



Entretien et décoration

- ➌ **Votre don au Denier de l'Église** est destiné aux personnes de la paroisse et du diocèse :



Traitements des prêtres et charges sociales



Formation des séminaristes



Salaires des laïcs au service du diocèse



Pensions des prêtres aînés